

Fraternité

RECTORAT
Division des Examens et Concours
DEC2/AM/n° 2022-48

- Vu la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires
- **Vu** le décret modifié n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 3 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- Vu l'arrêté du 12 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B dans l'académie de Limoges;

## ARRÊTE

## Article 1er:

Le jury chargé d'examiner les épreuves du concours interne pour le recrutement dans le premier grade de secrétaire administratif du ministère de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, organisé au titre de la session 2022, est composé comme suit :

Président: Monsieur Ludovic POURCHET, Principal-adjoint du Collège Calmette - Limoges

**Vice-présidente :** Madame Magalie FAURE, APAE, fondée de pouvoir Agence comptable du Lycée Limosin - Limoges

## Membres:

Monsieur Lionel LEMASSON, APAE, Agent comptable du lycée Turgot – Limoges Madame Emilie VILLE, APAE, Agent comptable du Lycée Dautry - Limoges Madame Nadia PICAT, SA Classe normale - Secrétariat des Inspecteurs - Rectorat de Limoges **Membres correcteurs uniquement :** 

Madame Valérie PUIGRENIER, SA Classe normale, service juridique du rectorat de Limoges Madame Coralie CAPLANT, SA Classe supérieure, DPE au rectorat de Limoges Madame Hélène LEVEQUE, SA Classe exceptionnelle, DPPS au rectorat de Limoges

## Article 2:

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 26 avril 2022

La rectrice

Carole DRUCKER-GODARD